

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 15 MARS 2023

Interdire les chaudières au gaz dans les logements

La fausse bonne idée pour l'avenir énergétique de la France

Alors que le Gouvernement envisage d'interdire les chaudières au gaz individuelles à très court terme, la FNCCR rappelle que, si notre indépendance au gaz fossile demeure un enjeu stratégique, les gaz renouvelables constituent une clé de la décarbonation et de la transition énergétique dans les territoires. Supprimer les chaudières au gaz reviendrait ainsi à briser toute la dynamique vertueuse enclenchée par les acteurs de la filière.

Selon nos informations, le Gouvernement envisage une interdiction possible à moyen terme de l'installation de nouvelles chaudières fonctionnant au gaz dans les logements. Une période de concertation devrait s'ouvrir dans les prochaines semaines entre les ministères impliqués et les parties prenantes.

La FNCCR et ses adhérents sont engagés pour le développement du gaz vert à l'aune du déploiement du nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel négocié avec GRDF pour une durée de 30 ans, qui intègre justement la production et l'injection de gaz renouvelable (biogaz) à des fins de chauffage mais aussi de mobilité (bioGNV).

La FNCCR souhaite dès lors alerter les pouvoirs publics sur les effets néfastes de cette décision si elle venait à être prise trop hâtivement. En effet, celle-ci irait à l'encontre de l'intérêt général alors même que les gaz verts, de plus en plus présents dans les territoires, permettent de décarboner la filière gaz et de libérer peu à peu la France de sa dépendance au gaz russe notamment. En outre, l'entretien du réseau public de distribution de gaz, et corollairement sa sécurisation, nécessitent que la filière reste solide et inscrite dans l'avenir.

Aussi, considérant que le gaz alimente près de 11 millions de consommateurs, soit quelque 40 % des foyers, la possible interdiction d'installation de chaudières au gaz ou le remplacement de celles-ci par des systèmes gaz/pompe à chaleur, impliquerait un effort financier conséquent pour l'ensemble des ménages et des collectivités alors même que ces chaudières peuvent fonctionner avec du gaz vert renouvelable. Cette décision serait aussi un mauvais signal envoyé aux consommateurs qui seront incités à se tourner vers le tout électrique, annihilant les perspectives de la filière gaz renouvelable, pilier de notre mix énergétique.

Cette mesure, si elle s'appliquait trop rapidement, viendrait ainsi toucher de plein fouet les ménages et les collectivités déjà confrontés à la crise du prix de l'énergie.

Dès lors, la FNCCR demande au Gouvernement d'être associée à la concertation sur le sujet afin de faire valoir les engagements des territoires pour la production et les usages des gaz verts.

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.